

INTERNATIONALER VERBAND  
ZUMSCHUTZ VON  
PFLANZENZÜCHTUNGEN  
  
GENÈVE, SCHWEIZ



UNION INTERNATIONALE  
POUR LA PROTECTION  
DES OBTENTIONS VÉGÉTALES  
  
GENÈVE, SUISSE

INTERNATIONAL UNION  
FOR THE PROTECTION OF  
NEW VARIETIES OF PLANTS  
  
GENEVA, SWITZERLAND

## Communiqué de presse de l'UPOV n°49

Genève, le 7 décembre 2001

### LARÉPUBLIQUE DE CORÉE ADHÈRE À LA CONVENTION DE L'UPOV

Aujourd'hui la République de Corée est devenu le cinquantième membre de l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV).

La Convention internationale pour la protection des obtentions végétales a pour objet d'encourager le développement de nouvelles variétés végétales en octroyant aux obtenteurs un droit de propriété intellectuelle fondé sur un ensemble de principes clairement définis. Pour pouvoir bénéficier de la protection, les variétés doivent satisfaire à certaines conditions, notamment être distinctes des variétés existantes notoirement connues, et être suffisamment homogènes et stables. L'obtention de nouvelles variétés constitue l'un des moyens les plus efficaces pour améliorer durablement la production alimentaire, faire progresser le revenu dans le secteur agricole et contribuer au développement en général.

Le Secrétaire général de l'UPOV, M. Kamil Idris, s'est félicité du dépôt de l'instrument d'adhésion de la République de Corée à la Convention de l'UPOV (Acte de 1991) et s'est déclaré satisfait que l'UPOV compte maintenant 50 membres.

Les membres de l'UPOV sont les suivants :

Afrique du Sud, Allemagne, Argentine, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Brésil, Bulgarie, Canada, Chili, Chine, Colombie, Croatie, Danemark, Équateur, Espagne, Estonie, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Israël, Italie, Japon, Kenya, Kirghizistan, Mexique, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Panama, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée (dès le 7 janvier 2002), République de Moldova, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Trinité-et-Tobago, Ukraine et Uruguay.

L'UPOV, organisation intergouvernementale qui a son siège à Genève, entretient une coopération administrative étroite avec l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle (OMPI).

Pour de plus amples renseignements, prière de s'adresser au Secrétariat de l'Union :

Tél. : (+41 -22) 3389155  
Tlcp : (+41 -22) 7330336

Mél. : [upov.mail@wipo.int](mailto:upov.mail@wipo.int)  
site web : [www.upov.int](http://www.upov.int)